

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, DE MORO, PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, M. VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE, RAMALHO

ABSENTS/EXCUSES : MM. SENSEBE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), LABORDE (pouvoir à M. ETCHEBERTS), WILS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LEMBEZAT

21 - 104 - COMITÉ DE JUMELAGE - DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DE DROIT

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la volonté de relancer les échanges avec la commune de TARAZONA.

A cette fin, un comité de jumelage a été créé sous une forme associative lors de l'assemblée générale constitutive en date du 7 juillet 2021. Monsieur le Maire rappelle les objectifs du comité, à savoir :

- instaurer et favoriser des échanges culturels, éducatifs, sportifs, sociaux ou autres avec des villes jumelles qui auront également de leur côté une convention de jumelage établie par le conseil d'administration de leur association ;
- organiser sur place des animations en coordination avec les villes jumelles et participer à toute manifestation culturelle, touristique, sportive ou autre dans la ville concernée et entrant dans le cadre des échanges de jumelage ;
- lancer toute action à même d'aider l'association dans sa démarche désintéressée ;
- promouvoir l'image touristique, culturelle, sportive et festive des villes jumelées.

Conformément aux statuts qui ont été approuvés lors de l'assemblée générale, deux membres de droit doivent être désignés par la ville d'Orthez/Sainte-Suzanne.

Il est proposé de désigner Jean-Pierre BOUNINE et Jeanne LAMAZERE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour -7 abstentions (Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE, BERGES, LABENNE, DELTEIL), approuve ces désignations.

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le **27 SEP. 2021**

ID : 064-216404301-20210921-21DEL104-DE

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 21 septembre 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel BONON**



Affiché en Mairie le